

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2010

31 juillet 2014

### SOMMAIRE

Aerospace Investment Holdings S.C.A. . . . . .	96444	Falcon Fund SICAV . . . . .	96441
Cyclades Investments S.A., SPF . . . . .	96472	Feneris Financial Holding S.A. . . . .	96442
Dairy Group S.A. . . . . .	96462	Ferinox S.à r.l. . . . . .	96480
Delta Retail S.A. . . . . .	96468	Fides Capital S.à r.l. . . . . .	96476
Droia Invest S.A. . . . . .	96464	Fidji Luxembourg (BC4) S.à r.l. . . . .	96440
Droia S.A. . . . . .	96466	Fidji Luxembourg (BC4) S.à r.l. . . . .	96435
ECE European Prime Shopping Centre GP Fund A . . . . .	96435	Fiduciaire Lux-Inter S.à r.l. . . . . .	96443
Editions Revue S.A. . . . . .	96434	Fiduciaire WBM . . . . . .	96441
Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR . . . . .	96434	Field Point I-A RE 7 S. à r.l. . . . . .	96442
E-Media S.A. . . . . .	96434	Field Point PE II (Luxembourg) S.à r.l. . . . .	96442
EM GP S.à r.l. . . . . .	96436	Financière de Vauban S.A. . . . . .	96442
Entreprise Cardoso Constructions Sàrl . . . . .	96434	Finint S.A. . . . . .	96440
EOF Germany S.à r.l. . . . . .	96436	Fisave S.A. . . . . .	96443
EOF Soparfi A S.à r.l. . . . . .	96437	Fisave S.A. . . . . .	96443
EOF Soparfi B S.à r.l. . . . . .	96437	Fisave S.A. . . . . .	96443
Erdi S.A. . . . . .	96437	FLASHiZ International . . . . . .	96443
Ernst August Carree S.à r.l. . . . . .	96436	Flex Management Services S.à r.l. . . . . .	96478
Erre Tre S.A. . . . . .	96438	Flex Management Services S.à r.l. . . . . .	96480
Etoile Promotions <C> . . . . . .	96438	Flint Hills S.A. . . . . .	96480
Etoile Promotions "Eral" S.à r.l. . . . . .	96438	Food Concepts Holding SA . . . . . .	96479
Eugénie Patri Sébastien . . . . . .	96435	Forseti Acquisitions S.A. . . . . .	96442
Euroalex S.à r.l. . . . . .	96473	FT Luxembourg Holdco S.à r.l. . . . . .	96480
Euroamerican Finance S.A. . . . . .	96439	FW International S.A. . . . . .	96437
European News Exchange S.A. . . . . .	96439	G&P Invest Sicav . . . . . .	96436
European News Exchange S.A. . . . . .	96439	Guardian Luxguard II S.A. . . . . .	96438
Eurovit S.A. . . . . .	96440	Guidalpa S.A. . . . . .	96439
EVRAZ Greenfield Development S.A. . . . . .	96440	High Value Equity S.A. . . . . .	96441
Fairfield 2 S.à r.l. . . . . .	96440	Intertransports Lux S.à r.l. . . . . .	96478

**Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 117.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014075478/11.

(140088602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**E-Media S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.150.

*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 16 janvier 2013*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Brigitte DIDELOT, demeurant Résidence Clos La Tour, 1b, rue du Chanoine Pieron, F-54600 Villers-Les-Nancy, pour une durée de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

L'assemblée générale décide de nommer Mademoiselle Marie SALLERIN, demeurant 3, rue de la Gare, F-57160 Moulins-Lès-Metz, en qualité d'administratrice, en remplacement de Madame Carine DEBRUILLE, dont le mandat est arrivé à échéance, avec effet à l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Christian SALLERIN, demeurant 18, place des roches, F-57160 Rozérieulles, pour une durée de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

L'assemblée générale, constatant l'expiration du mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Henri DEBRUILLE, décide de nommer Madame Carine DEBRUILLE, demeurant 18, place des roches, F-57160 Rozérieulles, en qualité de commissaire aux comptes, avec effet à l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014075472/24.

(140089402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Entreprise Cardoso Construccions Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 119.690.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075497/10.

(140089337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Editions Revue S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 2, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 24.654.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075492/9.

(140088658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**ECE European Prime Shopping Centre GP Fund A, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 157.511.

—  
*Aufgrund eines Beschlusses der Alleingesellschafterin vom 9. Mai 2014:*

Kommanditgesellschaft CURA Vermögensverwaltung G.m.b.H. & Co., eine Kommanditgesellschaft, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in Wandsbeker Straße 3-7, D-22179 Hamburg, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Hamburg, Deutschland, unter der Nummer HRA 73340, vertreten durch ihre Komplementärin CURA Vermögensverwaltung G.m.b.H., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in Wandsbeker Straße 3-7, 22179 Hamburg, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Hamburg, Deutschland, unter der Nummer HRB 17042

wurden folgende Personen als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen:

a) Herr Richard Goddard, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

b) Herr Yves Wagner, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

und folgende Person zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

Herr Ulrich Binninger, geboren am 30. August 1966 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen

Seit diesem Tag sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr Jose Maria Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen

Contern, den 19. Mai 2014.

ECE European Prime Shopping Centre GP Fund A

José María Ortiz / Ulrich Binninger

*Geschäftsführer / Geschäftsführer*

Référence de publication: 2014075488/28.

(140088939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**EPS, Eugénie Patri Sébastien, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.049.

—  
En date du 16 avril 2014, Eugénie Patri Sébastien, en abrégé: EPS, a procédé au rachat de 1.626.426 actions rachetables de classe D.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014075484/11.

(140088515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Fidji Luxembourg (BC4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 3.000.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 182.721.

—  
En date du 21 Mai, l'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

- D'approuver la nomination de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant le siège social à 400 route d'Esch, L-1471, Luxembourg, avec date effective du 21 mars 2014, en tant que réviseur d'entreprise indépendant de la société

pour une période venant à l'échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les des comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014075522/15.

(140089071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**EM GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 186.945.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note que l'adresse de Monsieur Eugenio Minvielle Lagos, gérant de classe A de la Société, est 11-13, Willem Frederik Hermansstraat, 1011 DG Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014075496/14.

(140088823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**EOF Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.457.700,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 121.049.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

En date du 22 janvier 2014, la dénomination du gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. a été modifiée en celle de IREIM Services Luxembourg S.à r.l..

Luxembourg, le 14 mai 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014075498/14.

(140089082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Ernst August Carree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.649.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 130.430.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

En date du 22 janvier 2014, la dénomination du gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. a été modifiée en celle de IREIM Services Luxembourg S.à r.l..

Luxembourg, le 14 mai 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014075482/14.

(140089079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**G&P Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 111.408.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für G&P Invest SICAV*

*DZ PRIVATBANK S.A.*

Référence de publication: 2014075559/12.

(140089297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**EOF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 7.245.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.073.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

En date du 22 janvier 2014, la dénomination du gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. a été modifiée en celle de IREIM Services Luxembourg S.à r.l..

Luxembourg, le 14 mai 2014.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014075499/14.

(140089081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**EOF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.841.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.072.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

En date du 22 janvier 2014, la dénomination du gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. a été modifiée en celle de IREIM Services Luxembourg S.à r.l..

Luxembourg, le 14 mai 2014.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014075500/14.

(140089090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Erdi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075506/9.

(140089211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**FW International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.119.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mr Fabio Spadoni, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 16 Mai 2014 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A. avec effet immédiat, en remplacement de Mme Christelle Ferry.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

TCG Gestion SA

*Administrateur*

Fabio Spadoni

*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2014075557/17.

(140088920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Erre Tre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 55.549.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075507/9.

(140089168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Etoile Promotions <C>, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 60.631.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014075508/14.

(140088608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Etoile Promotions "Eral" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.004.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014075509/14.

(140088607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Guardian Luxguard II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 27.249.

**EXTRAIT**

Par décision de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 15 avril 2014 les associés ont décidés de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de la société PricewaterhouseCoopers société coopérative sis au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au Grand-duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B.65477, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Pour Guardian Luxguard II S.A.

Signature

Référence de publication: 2014075577/17.

(140088530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Euroamerican Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 139.304.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 26 mai 2014 que MM. Gonçalo Nuno Guerreiro Cadete et Carlos Augusto Oliveira Gamboa ont démissionné de leur fonction d'Administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2014.

Ils ne seront pas pourvus à leur remplacement et le nombre des membres du Conseil d'Administration a par conséquent été réduit de cinq à trois.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014075511/14.

(140088790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**European News Exchange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R.C.S. Luxembourg B 46.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075512/9.

(140088786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**European News Exchange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R.C.S. Luxembourg B 46.116.

**EXTRAIT**

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 2 avril 2014, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs:

- Alain FLAMMANG ayant son adresse à L-1309 Luxembourg, 8 rue Charles IV;
- Henning TEWES ayant son adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden
- Uwe BÖHLER ayant son adresse professionnelle à D-50679 Köln, Picassoplatz 1;
- Mathias WALTER ayant son adresse professionnelle à D-50679 Köln, Picassoplatz 1;
- Jérôme BUREAU ayant son adresse professionnelle à F-92575 Neuilly-sur-Seine-Cedex, 89, avenue Charles de Gaulle;
- Stéphane ROSENBLATT ayant son adresse professionnelle à B-1030 Brussels, Avenue Georgan, 2;

dont les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de la société Pricewaterhouse Coopers S.à.r.l. établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400 route d'Esch, en qualité de réviseur d'entreprises agréé, pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075513/22.

(140089359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Guidalpa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 60.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la -publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075578/9.

(140088766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Eurovit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 163.037.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014075514/10.

(140089159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**EVRAZ Greenfield Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 168.803.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

EVRAZ Greenfield Development S.A.

Evgeny Terekhov

Gérant

Référence de publication: 2014075515/14.

(140088509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Fairfield 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.497,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 185.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014075517/10.

(140088765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Fidji Luxembourg (BC4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.000.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 182.721.

Les comptes annuels pour la période qui se termine au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014075521/11.

(140089070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Finint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 52.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075540/9.

(140089226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---



**Falcon Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 84.227.

Die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre vom 16. Mai 2014 hat beschlossen:

1. die Kooptation mit Wirkung zum 23. September 2013 von Herrn Jeffrey HAINDL, Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich in Ersetzung von Herrn David PINKERTON, der am 22. September 2013 zurückgetreten war, zu ratifizieren;

2. die Herren:

- Alfred BRANDNER, Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich
- Jeffrey HAINDL, Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich
- Harald STEINBICHLER, Haymogasse 96, A-1230 Wien
- Joseph A. ZOCK, 40 West 57<sup>th</sup> Street, 19<sup>th</sup> floor, New York, US-NY 10019

als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, im Jahre 2015 die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2014 entscheidet, zu ernennen;

3. PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, mit Sitz in Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2015, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2014 entscheidet, zu ernennen.

*Für Falcon Fund SICAV*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014075518/24.

(140088699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Fiduciaire WBM, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 48.900.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2014075523/13.

(140088649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**High Value Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.454.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 28 mai 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Michele Clerici
- Monsieur Michaël Zianveni
- Monsieur David Ewart

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014075594/17.

(140088767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Field Point I-A RE 7 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 122.587.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2014075524/11.

(140089069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Field Point PE II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 116.596.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2014075525/11.

(140088604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Financière de Vauban S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 88.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075526/10.

(140089120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Forseti Acquisitions S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 111.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Forseti Acquisitions S.A.

Référence de publication: 2014075530/11.

(140089100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Feneris Financial Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 47.053.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014075532/11.

(140089015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Fiduciaire Lux-Inter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 97.523.

—  
EXTRAIT

L'unique associé et gérant, Madame Marie-Paul VAN WAELEM, née le 05.01.1950 à Uccle (B), a transféré son adresse du

- du 7, Rue du Fort Rheinsheim L - 2419 Luxembourg

- au 11A, Boulevard Joseph II L - 1840 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014075538/14.

(140089125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Fisave S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 115.324.

Par la présente, je vous présente ma démission de mes fonctions d'administrateur auprès de la société FISAVE S.A., inscrite sous le numéro B 115.324, avec effet au 26 mai 2014.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Antoine Meynial.

Référence de publication: 2014075541/10.

(140089013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Fisave S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 115.324.

Par la présente, je vous présente ma démission de mes fonctions d'administrateur auprès de la société FISAVE S.A., inscrite sous le numéro B 115.324, avec effet au 31 mars 2014.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Stéphane Warnier.

Référence de publication: 2014075543/10.

(140089013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Fisave S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 115.324.

Par la présente, je vous présente ma démission de mes fonctions d'administrateur et président auprès de la société FISAVE S.A., inscrite sous le numéro B 115.324, avec effet au 26 mai 2014.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Michaël Dandois.

Référence de publication: 2014075542/10.

(140089013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**FLASHiZ International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.102.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014075545/10.

(140089056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Aerospace Investment Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 187.230.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of April.

Before the undersigned, Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

1.- Aerospace Investment Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending, as general partner and unlimited shareholder;

2.- Springwater Capital LLC, a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office in the State of Delaware at 3500 South Dupont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America, registered on the records of the Secretary of State of Delaware under file number 3155633, as limited shareholder;

3.- Investment Processing Division LLC, a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office in the State of Delaware at 3500 South Dupont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America, registered on the records of the Secretary of State of Delaware under file number 5056680, as limited shareholder;

4.- General Universal Business, S.L., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Spain, having its registered office at 6-8, Cuesta del Sagrado Corazón, E-28016 Madrid, Spain, registered with the CIF under number B-66256025, as limited shareholder;

5.- Mr. Angelos Metaxas, born on 23 February 1970 in Athens, Greece, residing at 16, Chemin Diodati, Cologny, CH-1223 Switzerland;

6.- Mr. Reda Gargour, born on 30 June 1969 in Beirut, Lebanon, residing at Bab Edriss - Centre Sabbagh, P.O.Box 110371, Beirut, Lebanon;

7.- Cofide S.p.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at 1, Via Ciovassino, I-20121 Milan, Italy, registered with the Companies Register under number MI-1950090;

8.- Pyxis Investment Strategies LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 4<sup>th</sup> floor, Reading Bridge House, George Street, Reading, Berkshire RG1, United Kingdom, registered with the Companies House under number OC 309506;

9.- Octanis Ltd, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Republic of Seychelles, having its registered office at Suite 3, 1<sup>st</sup> Floor, La Ciotat Building, Mont Fleuri, PO Box 41, Mahé, Seychelles, registered with the Registrar of International Business Companies under number IBC 068610;

10.- Starfin S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 3, Via Calgari, CH-6900 Lugano, Switzerland, registered with the Registro di Commercio del Cantone Ticino under number CHE-105.888.813;

11.- Mr. Roberto Tronci, born on 23 November 1967 in Como, Italy, residing at Via Selva, 38, Mendrisio, Switzerland;

12.- VEGALUX INVESTMENTS S.à r.l. S.P.F., a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131603;

13.- Natasha Investments Limited, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda registry under number 32792;

all duly represented by Mr. Franck Chekroun, avocat, having his professional address at 7 A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of thirteen powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, initialed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Said appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to enact that:

I. The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") holding all the issued shares representing the entire share capital of Aerospace Investment Holdings S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending, incorporated by a deed of notary Martine Schaeffer dated 27 March 2014, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose articles of association (the "Articles") were amended for

the last time pursuant to a deed of the notary Martine SCHAEFFER, dated 31 March 2014, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. The subscribed share capital of the Company is set at two million six hundred seventy-one thousand twenty euros (EUR 2,671,020) and is represented by two million six hundred seventy-one thousand, twenty (2,671,020) shares, divided into the following classes of shares (each a "Class" or a "Class of Shares"):

- i. one thousand (1,000) unlimited shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "GP Shares"), held by the Unlimited Shareholder;
- ii. thirty thousand (30,000) participating shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Participating Shares" and, together with the GP Shares, the "Unlimited Shares"), held by the Unlimited Shareholder;
- iii. two hundred sixty-four thousand two (264,002) limited class A shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A Shares") held by the Limited Shareholders;
- iv. two hundred sixty-four thousand two (264,002) limited class B shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B Shares") held by the Limited Shareholders;
- v. two hundred sixty-four thousand two (264,002) limited class C shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class C Shares") held by the Limited Shareholders;
- vi. two hundred sixty-four thousand two (264,002) limited class D shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D Shares") held by the Limited Shareholders;
- vii. two hundred sixty-four thousand two (264,002) limited class E shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class E Shares") held by the Limited Shareholders;
- viii. two hundred sixty-four thousand two (264,002) limited class F shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class F Shares") held by the Limited Shareholders;
- ix. two hundred sixty-four thousand two (264,002) limited class G shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class G Shares") held by the Limited Shareholders;
- x. two hundred sixty-four thousand two (264,002) limited class H shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class H Shares") held by the Limited Shareholders;
- xi. two hundred sixty-four thousand two (264,002) limited class I shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class I Shares") held by the Limited Shareholders; and
- xii. two hundred sixty-four thousand two (264,002) limited class J shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class J Shares") held by the Limited Shareholders.

III. The Shareholders then took the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of five hundred thirty-eight thousand euros (EUR 538,000) to raise it from its current amount of two million six hundred seventy-one thousand twenty euros (EUR 2,671,020) to the amount of three million two hundred nine thousand twenty euros (EUR 3,209,020) by the issuance of the following shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, and which will be subscribed by an existing shareholder and new shareholders as set forth hereafter:

- i. fifty-three thousand, eight hundred (53,800) Class A Shares;
- ii. fifty-three thousand, eight hundred (53,800) Class B Shares;
- iii. fifty-three thousand, eight hundred (53,800) Class C Shares;
- iv. fifty-three thousand, eight hundred (53,800) Class D Shares;
- v. fifty-three thousand, eight hundred (53,800) Class E Shares;
- vi. fifty-three thousand, eight hundred (53,800) Class F Shares;
- vii. fifty-three thousand, eight hundred (53,800) Class G Shares;
- viii. fifty-three thousand, eight hundred (53,800) Class H Shares;
- ix. fifty-three thousand, eight hundred (53,800) Class I Shares; and
- x. fifty-three thousand, eight hundred (53,800) Class J Shares.

*Subscription - Payment*

D21 Holding S.p.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at 14, Corso Vittorio Emanuele II, I-10123 Torino, Italy, registered with the Torino Companies Register under REA number TO-733442, represented by Mr. Franck Chekroun, by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney, initialed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed, to be filed at the same time with the registration authorities, declared:

a. to subscribe to:

- i. three thousand (3,000) Class A Shares, for a total aggregate subscription price of thirty thousand euros (EUR 30,000), out of which three thousand euros (EUR 3,000) shall be allocated to the share capital of the Company and twenty-seven

thousand euros (EUR 27,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class A Shares;

ii. three thousand (3,000) Class B Shares, for a total aggregate subscription price of thirty thousand euros (EUR 30,000), out of which three thousand euros (EUR 3,000) shall be allocated to the share capital of the Company and twenty-seven thousand euros (EUR 27,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class B Shares;

iii. three thousand (3,000) Class C Shares, for a total aggregate subscription price of thirty thousand euros (EUR 30,000), out of which three thousand euros (EUR 3,000) shall be allocated to the share capital of the Company and twenty-seven thousand euros (EUR 27,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class B Shares;

iv. three thousand (3,000) Class D Shares, for a total aggregate subscription price of thirty thousand euros (EUR 30,000), out of which three thousand euros (EUR 3,000) shall be allocated to the share capital of the Company and twenty-seven thousand euros (EUR 27,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class D Shares;

v. three thousand (3,000) Class E Shares, for a total aggregate subscription price of thirty thousand euros (EUR 30,000), out of which three thousand euros (EUR 3,000) shall be allocated to the share capital of the Company and twenty-seven thousand euros (EUR 27,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class E Shares;

vi. three thousand (3,000) Class F Shares, for a total aggregate subscription price of thirty thousand euros (EUR 30,000), out of which three thousand euros (EUR 3,000) shall be allocated to the share capital of the Company and twenty-seven thousand euros (EUR 27,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class F Shares;

vii. three thousand (3,000) Class G Shares, for a total aggregate subscription price of thirty thousand euros (EUR 30,000), out of which three thousand euros (EUR 3,000) shall be allocated to the share capital of the Company and twenty-seven thousand euros (EUR 27,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class G Shares;

viii. three thousand (3,000) Class H Shares, for a total aggregate subscription price of thirty thousand euros (EUR 30,000), out of which three thousand euros (EUR 3,000) shall be allocated to the share capital of the Company and twenty-seven thousand euros (EUR 27,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class H Shares;

ix. three thousand (3,000) Class I Shares, for a total aggregate subscription price of thirty thousand euros (EUR 30,000), out of which three thousand euros (EUR 3,000) shall be allocated to the share capital of the Company and twenty-seven thousand euros (EUR 27,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class I Shares;

x. three thousand (3,000) Class J Shares, for a total aggregate subscription price of thirty thousand euros (EUR 30,000), out of which three thousand euros (EUR 3,000) shall be allocated to the share capital of the Company and twenty-seven thousand euros (EUR 27,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class J Shares; and

b. to fully pay them up by way of a cash contribution in the amount of three hundred thousand euros (EUR 300,000).

#### *Subscription - Payment*

Melville Enterprises Assets SA, a public limited liability company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, BVI Company Number 1563186, represented by Mr. Franck Chekroun, by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney, initialed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed, to be filed at the same time with the registration authorities, declared:

a. to subscribe to:

i. one thousand (1,000) Class A Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000), out of which one thousand euros (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand euros (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class A Shares;

ii. one thousand (1,000) Class B Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000), out of which one thousand euros (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand euros (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class B Shares;

iii. one thousand (1,000) Class C Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000), out of which one thousand euros (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand euros (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class C Shares;

iv. one thousand (1,000) Class D Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000), out of which one thousand euros (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand euros (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class D Shares;

v. one thousand (1,000) Class E Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000), out of which one thousand euros (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand euros (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class E Shares;

vi. one thousand (1,000) Class F Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000), out of which one thousand euros (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand euros (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class F Shares;

vii. one thousand (1,000) Class G Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000), out of which one thousand euros (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand euros (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class G Shares;

viii. one thousand (1,000) Class H Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000), out of which one thousand euros (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand euros (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class H Shares;

ix. one thousand (1,000) Class I Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000), out of which one thousand euros (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand euros (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class I Shares;

x. one thousand (1,000) Class J Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000), out of which one thousand euros (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand euros (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class J Shares; and

b. to fully pay them up by way of a cash contribution in the amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000).

#### *Subscription - Payment*

Mr. Efreem Locarno, born on 11 November 1969 in Busto Arsizio, Italy, residing at 57 Bramfield Road, London SW11 6RA, United Kingdom, represented by Mr. Franck Chekroun, by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney, initialed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed, to be filed at the same time with the registration authorities declared:

a. to subscribe to:

i. two thousand (2,000) Class A Shares, for a total aggregate subscription price of twenty thousand euros (EUR 20,000), out of which two thousand euros (EUR 2,000) shall be allocated to the share capital of the Company and eighteen thousand euros (EUR 18,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class A Shares;

ii. two thousand (2,000) Class B Shares, for a total aggregate subscription price of twenty thousand euros (EUR 20,000), out of which two thousand euros (EUR 2,000) shall be allocated to the share capital of the Company and eighteen thousand euros (EUR 18,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class B Shares;

iii. two thousand (2,000) Class C Shares, for a total aggregate subscription price of twenty thousand euros (EUR 20,000), out of which two thousand euros (EUR 2,000) shall be allocated to the share capital of the Company and eighteen thousand euros (EUR 18,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class C Shares;

iv. two thousand (2,000) Class D Shares, for a total aggregate subscription price of twenty thousand euros (EUR 20,000), out of which two thousand euros (EUR 2,000) shall be allocated to the share capital of the Company and eighteen thousand euros (EUR 18,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class D Shares;

v. two thousand (2,000) Class E Shares, for a total aggregate subscription price of twenty thousand euros (EUR 20,000), out of which two thousand euros (EUR 2,000) shall be allocated to the share capital of the Company and eighteen thousand euros (EUR 18,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class E Shares;

vi. two thousand (2,000) Class F Shares, for a total aggregate subscription price of twenty thousand euros (EUR 20,000), out of which two thousand euros (EUR 2,000) shall be allocated to the share capital of the Company and eighteen thousand euros (EUR 18,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class F Shares;

vii. two thousand (2,000) Class G Shares, for a total aggregate subscription price of twenty thousand euros (EUR 20,000), out of which two thousand euros (EUR 2,000) shall be allocated to the share capital of the Company and eighteen thousand euros (EUR 18,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class G Shares;

viii. two thousand (2,000) Class H Shares, for a total aggregate subscription price of twenty thousand euros (EUR 20,000), out of which two thousand euros (EUR 2,000) shall be allocated to the share capital of the Company and eighteen thousand euros (EUR 18,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class H Shares;

ix. two thousand (2,000) Class I Shares, for a total aggregate subscription price of twenty thousand euros (EUR 20,000), out of which two thousand euros (EUR 2,000) shall be allocated to the share capital of the Company and eighteen thousand euros (EUR 18,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class I Shares;

- x. two thousand (2,000) Class J Shares, for a total aggregate subscription price of twenty thousand euros (EUR 20,000), out of which two thousand euros (EUR 2,000) shall be allocated to the share capital of the Company and eighteen thousand euros (EUR 18,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class J Shares; and
- b. to fully pay them up by way of a cash contribution in the amount of two hundred thousand euros (EUR 200,000).

*Subscription - Payment*

Mr. Carlo Sgarbi, born on 9 June 1964 in Bologna, Italy, residing at 25, Strada di Fulmignana, CH-6977 Ruvigliana, Switzerland, represented by Mr. Franck Chekroun, by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney, initialed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed, to be filed at the same time with the registration authorities declared:

a. to subscribe to:

i. two thousand (2,000) Class A Shares, for a total aggregate subscription price of twenty thousand euros (EUR 20,000), out of which two thousand euros (EUR 2,000) shall be allocated to the share capital of the Company and eighteen thousand euros (EUR 18,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class A Shares;

ii. two thousand (2,000) Class B Shares, for a total aggregate subscription price of twenty thousand euros (EUR 20,000), out of which two thousand euros (EUR 2,000) shall be allocated to the share capital of the Company and eighteen thousand euros (EUR 18,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class B Shares;

iii. two thousand (2,000) Class C Shares, for a total aggregate subscription price of twenty thousand euros (EUR 20,000), out of which two thousand euros (EUR 2,000) shall be allocated to the share capital of the Company and eighteen thousand euros (EUR 18,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class C Shares;

iv. two thousand (2,000) Class D Shares, for a total aggregate subscription price of twenty thousand euros (EUR 20,000), out of which two thousand euros (EUR 2,000) shall be allocated to the share capital of the Company and eighteen thousand euros (EUR 18,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class D Shares;

v. two thousand (2,000) Class E Shares, for a total aggregate subscription price of twenty thousand euros (EUR 20,000), out of which two thousand euros (EUR 2,000) shall be allocated to the share capital of the Company and eighteen thousand euros (EUR 18,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class E Shares;

vi. two thousand (2,000) Class F Shares, for a total aggregate subscription price of twenty thousand euros (EUR 20,000), out of which two thousand euros (EUR 2,000) shall be allocated to the share capital of the Company and eighteen thousand euros (EUR 18,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class F Shares;

vii. two thousand (2,000) Class G Shares, for a total aggregate subscription price of twenty thousand euros (EUR 20,000), out of which two thousand euros (EUR 2,000) shall be allocated to the share capital of the Company and eighteen thousand euros (EUR 18,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class G Shares;

viii. two thousand (2,000) Class H Shares, for a total aggregate subscription price of twenty thousand euros (EUR 20,000), out of which two thousand euros (EUR 2,000) shall be allocated to the share capital of the Company and eighteen thousand euros (EUR 18,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class H Shares;

ix. two thousand (2,000) Class I Shares, for a total aggregate subscription price of twenty thousand euros (EUR 20,000), out of which two thousand euros (EUR 2,000) shall be allocated to the share capital of the Company and eighteen thousand euros (EUR 18,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class I Shares;

x. two thousand (2,000) Class J Shares, for a total aggregate subscription price of twenty thousand euros (EUR 20,000), out of which two thousand euros (EUR 2,000) shall be allocated to the share capital of the Company and eighteen thousand euros (EUR 18,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class J Shares; and

b. to fully pay them up by way of a cash contribution in the amount of two hundred thousand euros (EUR 200,000).

*Subscription - Payment*

Contender Investments Ltd, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Republic of Seychelles, having its registered office at Suite 3, 1<sup>st</sup> Floor, La Ciotat Building, Mont Fleuri, PO Box 41, Mahe, Seychelles, registered with the IBC Registrar under number 040631, represented by Mr. Franck Chekroun, by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney, initialed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed, to be filed at the same time with the registration authorities, declared:

a. to subscribe to:

i. five thousand (5,000) Class A Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand euros (EUR 50,000), out of which five thousand euros (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty-five thousand euros (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class A Shares;



- ii. five thousand (5,000) Class B Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand euros (EUR 50,000), out of which five thousand euros (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty-five thousand euros (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class B Shares;
  - iii. five thousand (5,000) Class C Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand euros (EUR 50,000), out of which five thousand euros (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty-five thousand euros (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class C Shares;
  - iv. five thousand (5,000) Class D Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand euros (EUR 50,000), out of which five thousand euros (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty-five thousand euros (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class D Shares;
  - v. five thousand (5,000) Class E Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand euros (EUR 50,000), out of which five thousand euros (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty-five thousand euros (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class E Shares;
  - vi. five thousand (5,000) Class F Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand euros (EUR 50,000), out of which five thousand euros (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty-five thousand euros (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class F Shares;
  - vii. five thousand (5,000) Class G Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand euros (EUR 50,000), out of which five thousand euros (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty-five thousand euros (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class G Shares;
  - viii. five thousand (5,000) Class H Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand euros (EUR 50,000), out of which five thousand euros (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty-five thousand euros (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class H Shares;
  - ix. five thousand (5,000) Class I Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand euros (EUR 50,000), out of which five thousand euros (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty-five thousand euros (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class I Shares;
  - x. five thousand (5,000) Class J Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand euros (EUR 50,000), out of which five thousand euros (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty-five thousand euros (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class J Shares; and
- b. to fully pay them up by way of a cash contribution in the amount of five hundred thousand euros (EUR 500,000).

#### *Subscription - Payment*

Yarpa Investimenti SGR S.p.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at 3, Via Roma, I-16121 Genova, Italy, registered with the Genova Companies Register under number 03608700104, represented by Mr. Franck Chekroun, by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney, initialed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed, to be filed at the same time with the registration authorities, declared:

a. to subscribe to:

- i. fifteen thousand (15,000) Class A Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000), out of which fifteen thousand euros (EUR 15,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred thirty-five thousand euros (EUR 135,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class A Shares;
- ii. fifteen thousand (15,000) Class B Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000), out of which fifteen thousand euros (EUR 15,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred thirty-five thousand euros (EUR 135,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class B Shares;
- iii. fifteen thousand (15,000) Class C Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000), out of which fifteen thousand euros (EUR 15,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred thirty-five thousand euros (EUR 135,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class C Shares;
- iv. fifteen thousand (15,000) Class D Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000), out of which fifteen thousand euros (EUR 15,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred thirty-five thousand euros (EUR 135,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class D Shares;
- v. fifteen thousand (15,000) Class E Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000), out of which fifteen thousand euros (EUR 15,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred thirty-five thousand euros (EUR 135,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class E Shares;
- vi. fifteen thousand (15,000) Class F Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000), out of which fifteen thousand euros (EUR 15,000) shall be allocated to the share capital of the Company

and one hundred thirty-five thousand euros (EUR 135,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class F Shares;

vii. fifteen thousand (15,000) Class G Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000), out of which fifteen thousand euros (EUR 15,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred thirty-five thousand euros (EUR 135,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class G Shares;

viii. fifteen thousand (15,000) Class H Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000), out of which fifteen thousand euros (EUR 15,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred thirty-five thousand euros (EUR 135,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class H Shares;

ix. fifteen thousand (15,000) Class I Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000), out of which fifteen thousand euros (EUR 15,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred thirty-five thousand euros (EUR 135,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class I Shares;

x. fifteen thousand (15,000) Class J Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000), out of which fifteen thousand euros (EUR 15,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred thirty-five thousand euros (EUR 135,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class J Shares; and

b. to fully pay them up by way of a cash contribution in the amount of one million, five hundred thousand euros (EUR 1,500,000).

#### *Subscription - Payment*

Mrs. Mariasilla Ferrario, born on 14 November 1917 in Milano, Italy, residing at Montagnola al Guasto, CH-6926 Lugano, Switzerland, represented by Mr. Franck Chekroun, by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney, initialed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed, to be filed at the same time with the registration authorities declared:

a. to subscribe to:

i. fourteen thousand, eight hundred (14,800) Class A Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred forty-eight thousand euros (EUR 148,000), out of which fourteen thousand, eight hundred euros (EUR 14,800) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred thirty-three thousand, two hundred euros (EUR 133,200) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class A Shares;

ii. fourteen thousand, eight hundred (14,800) Class B Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred forty-eight thousand euros (EUR 148,000), out of which fourteen thousand, eight hundred euros (EUR 14,800) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred thirty-three thousand, two hundred euros (EUR 133,200) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class B Shares;

iii. fourteen thousand, eight hundred (14,800) Class C Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred forty-eight thousand euros (EUR 148,000), out of which fourteen thousand, eight hundred euros (EUR 14,800) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred thirty-three thousand, two hundred euros (EUR 133,200) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class C Shares;

iv. fourteen thousand, eight hundred (14,800) Class D Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred forty-eight thousand euros (EUR 148,000), out of which fourteen thousand, eight hundred euros (EUR 14,800) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred thirty-three thousand, two hundred euros (EUR 133,200) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class D Shares;

v. fourteen thousand, eight hundred (14,800) Class E Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred forty-eight thousand euros (EUR 148,000), out of which fourteen thousand, eight hundred euros (EUR 14,800) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred thirty-three thousand, two hundred euros (EUR 133,200) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class E Shares;

vi. fourteen thousand, eight hundred (14,800) Class F Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred forty-eight thousand euros (EUR 148,000), out of which fourteen thousand, eight hundred euros (EUR 14,800) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred thirty-three thousand, two hundred euros (EUR 133,200) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class F Shares;

vii. fourteen thousand, eight hundred (14,800) Class G Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred forty-eight thousand euros (EUR 148,000), out of which fourteen thousand, eight hundred euros (EUR 14,800) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred thirty-three thousand, two hundred euros (EUR 133,200) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class G Shares;

viii. fourteen thousand, eight hundred (14,800) Class H Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred forty-eight thousand euros (EUR 148,000), out of which fourteen thousand, eight hundred euros (EUR 14,800) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred thirty-three thousand, two hundred euros (EUR 133,200) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class H Shares;

ix. fourteen thousand, eight hundred (14,800) Class I Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred forty-eight thousand euros (EUR 148,000), out of which fourteen thousand, eight hundred euros (EUR 14,800) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred thirty-three thousand, two hundred euros (EUR 133,200) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class I Shares;

x. fourteen thousand, eight hundred (14,800) Class J Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred forty-eight thousand euros (EUR 148,000), out of which fourteen thousand, eight hundred euros (EUR 14,800) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred thirty-three thousand, two hundred euros (EUR 133,200) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class J Shares; and

b. to fully pay them up by way of a cash contribution in the amount of one million, four hundred eighty thousand euros (EUR 1,480,000).

#### *Subscription - Payment*

Mr. Giuliano Tavazzani, born on 11 September 1947 in Voghera, Italy, residing at 14, Salita degli Olivi, CH-6976 Castagnola-Lugano, Switzerland, represented by Mr. Franck Chekroun, by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney, initialed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed, to be filed at the same time with the registration authorities declared:

a. to subscribe to:

i. one thousand (1,000) Class A Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000), out of which one thousand euros (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand euros (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class A Shares;

ii. one thousand (1,000) Class B Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000), out of which one thousand euros (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand euros (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class B Shares;

iii. one thousand (1,000) Class C Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000), out of which one thousand euros (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand euros (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class C Shares;

iv. one thousand (1,000) Class D Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000), out of which one thousand euros (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand euros (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class D Shares;

v. one thousand (1,000) Class E Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000), out of which one thousand euros (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand euros (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class E Shares;

vi. one thousand (1,000) Class F Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000), out of which one thousand euros (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand euros (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class F Shares;

vii. one thousand (1,000) Class G Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000), out of which one thousand euros (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand euros (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class G Shares;

viii. one thousand (1,000) Class H Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000), out of which one thousand euros (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand euros (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class H Shares;

ix. one thousand (1,000) Class I Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000), out of which one thousand euros (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand euros (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class I Shares;

x. one thousand (1,000) Class J Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000), out of which one thousand euros (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand euros (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class J Shares; and

b. to fully pay them up by way of a cash contribution in the amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000).

#### *Subscription - Payment*

Investment Processing Division LLC, pre-named and represented as stated above, declared:

a. to subscribe to:

i. ten thousand (10,000) Class A Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred thousand euros (EUR 100,000), out of which ten thousand euros (EUR 10,000) shall be allocated to the share capital of the Company and ninety thousand euros (EUR 90,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class A Shares;

ii. ten thousand (10,000) Class B Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred thousand euros (EUR 100,000), out of which ten thousand euros (EUR 10,000) shall be allocated to the share capital of the Company and ninety thousand euros (EUR 90,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class B Shares;

thousand euros (EUR 90,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class B Shares;

iii. ten thousand (10,000) Class C Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred thousand euros (EUR 100,000), out of which ten thousand euros (EUR 10,000) shall be allocated to the share capital of the Company and ninety thousand euros (EUR 90,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class C Shares;

iv. ten thousand (10,000) Class D Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred thousand euros (EUR 100,000), out of which ten thousand euros (EUR 10,000) shall be allocated to the share capital of the Company and ninety thousand euros (EUR 90,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class D Shares;

v. ten thousand (10,000) Class E Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred thousand euros (EUR 100,000), out of which ten thousand euros (EUR 10,000) shall be allocated to the share capital of the Company and ninety thousand euros (EUR 90,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class E Shares;

vi. ten thousand (10,000) Class F Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred thousand euros (EUR 100,000), out of which ten thousand euros (EUR 10,000) shall be allocated to the share capital of the Company and ninety thousand euros (EUR 90,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class F Shares;

vii. ten thousand (10,000) Class G Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred thousand euros (EUR 100,000), out of which ten thousand euros (EUR 10,000) shall be allocated to the share capital of the Company and ninety thousand euros (EUR 90,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class G Shares;

viii. ten thousand (10,000) Class H Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred thousand euros (EUR 100,000), out of which ten thousand euros (EUR 10,000) shall be allocated to the share capital of the Company and ninety thousand euros (EUR 90,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class H Shares;

ix. ten thousand (10,000) Class I Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred thousand euros (EUR 100,000), out of which ten thousand euros (EUR 10,000) shall be allocated to the share capital of the Company and ninety thousand euros (EUR 90,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class I Shares;

x. ten thousand (10,000) Class J Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred thousand euros (EUR 100,000), out of which ten thousand euros (EUR 10,000) shall be allocated to the share capital of the Company and ninety thousand euros (EUR 90,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class J Shares; and

b. to fully pay them up by way of a cash contribution in the amount of one million euros (EUR 1,000,000).

#### *Second resolution*

The actual shareholders except Investment Processing Division LLC, pre-named, resolved to waive their right of preferential subscription on the shares to be issued.

The Shareholders further resolved to approve and accept the subscriptions and cash contributions of D21 Holding S.p.A., Melville Enterprises Assets SA, Mr. Efreem Locarno, Mr. Carlo Sgarbi, Contender Investments Ltd, Yarpa Investimenti SGR S.p.A., Mrs. Mariasilla Ferrario, Mr. Giuliano Tavazzani and Investment Processing Division LLC, as limited shareholders (all together, as subscribers of the new shares, the "New Shareholders" and, together with the Shareholders, the "General Meeting of Shareholders").

Therefore, the total aggregate amount of five million three hundred eighty thousand euros (EUR 5,380,000) is henceforth at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the undersigned notary.

As a consequence of this capital increase, the New Shareholders entered the meeting and participated in the vote on the following resolutions.

#### *Third resolution*

The General Meeting of Shareholders resolved to amend the Articles to reflect the above resolutions. Consequently: Article 5, first paragraph of the Articles is amended to read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at three million two hundred nine thousand twenty euros (EUR 3,209,020) and is represented by three million two hundred nine thousand twenty (3,209,020) shares, divided into the following classes of shares (each a "Class" or a "Class of Shares"):

i. one thousand (1,000) unlimited shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "GP Shares"), held by the Unlimited Shareholder;

ii. thirty thousand (30,000) participating shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Participating Shares" and, together with the GP Shares, the "Unlimited Shares"), held by the Unlimited Shareholder;

- iii. three hundred seventeen thousand eight hundred two (317,802) limited class A shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A Shares") held by the Limited Shareholders;
- iv. three hundred seventeen thousand eight hundred two (317,802) limited class B shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B Shares") held by the Limited Shareholders;
- v. three hundred seventeen thousand eight hundred two (317,802) limited class C shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class C Shares") held by the Limited Shareholders;
- vi. three hundred seventeen thousand eight hundred two (317,802) limited class D shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D Shares") held by the Limited Shareholders;
- vii. three hundred seventeen thousand eight hundred two (317,802) limited class E shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class E Shares") held by the Limited Shareholders;
- viii. three hundred seventeen thousand eight hundred two (317,802) limited class F shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class F Shares") held by the Limited Shareholders;
- ix. three hundred seventeen thousand eight hundred two (317,802) limited class G shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class G Shares") held by the Limited Shareholders;
- x. three hundred seventeen thousand eight hundred two (317,802) limited class H shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class H Shares") held by the Limited Shareholders;
- xi. three hundred seventeen thousand eight hundred two (317,802) limited class I shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class I Shares") held by the Limited Shareholders; and
- xii. three hundred seventeen thousand eight hundred two (317,802) limited class J shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class J Shares") held by the Limited Shareholders.

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J shares are together referred to as the "Limited Shares". "Shares" means the Unlimited Shares and the Limited Shares and "Share" means any of them."

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated at three thousand nine hundred Euros (3,900.- EUR).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons, it is stated that, in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxy holder of the appearing persons, the latter signed this deed, together with the notary.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze avril.

Par-devant Nous, Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

#### ONT COMPARU:

- 1.- Aerospace Investment Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en qualité de gérant et d'actionnaire commandité;
- 2.- Springwater Capital LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'État du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 3500 South Dupont Highway, Dover, Delaware 19901, États-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'État du Delaware sous le numéro 3155633, en qualité d'actionnaire commanditaire;
- 3.- Investment Processing Division LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'État du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 3500 South Dupont Highway, Dover, Delaware 19901, États-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'État du Delaware sous le numéro 5056680, en qualité d'actionnaire commanditaire;
- 4.- General Universal Business, S.L., une société à responsabilité limitée de droit espagnol, ayant son siège social au 6-8, Cuesta del Sagrado Corazón, E-28016 Madrid, Espagne, inscrite au CIF sous le numéro B-66256025;
- 5.- Monsieur Angelos Metaxas, né le 23 février 1970 à Athènes, Grèce, résidant 16, Chemin Diodati, Cologny, CH-1223 Suisse;
- 6.- Monsieur Reda Gargour, née le 30 juin 1969 à Beyrouth, Liban, résidant à Bab Edriss - Centre Sabbagh, P.O.Box 110371; Beyrouth, Liban;

7.- Cofide S.p.A., une société anonyme de droit italien, ayant son siège social au 1, Via Ciovassino, I-20121 Milan, Italie, inscrite au Registre des Entreprises sous le numéro MI - 1950090;

8.- Pyxis Investment Strategies LLP, un limited liability partnership de droit anglais, ayant son siège social au Reading Bridge House, 4<sup>th</sup> floor, George Street, Reading, Berkshire RG1, Royaume-Uni, inscrite au Companies House sous le numéro OC 309506;

9.- Octanis Ltd, une société à responsabilité limitée du droit de la République des Seychelles, ayant son siège social Suite 3, 1<sup>st</sup> Floor, La Ciotat Building, Mont Fleuri, PO Box 41, Mahé, Seychelles, inscrite au Registrar of International Business Companies sous le numéro 068610;

10.- Starfin S.A., une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social 3, Via Calgari, CH-6900 Lugano, Suisse, enregistrée au Registro di Commercio del Cantone Ticino sous le numéro CHE-105.888.813;

11.- Monsieur Roberto Tronci, né le 23 Novembre 1967 à Come, Italie, résidant Via Selva, 38, Mendrisio, Suisse;

12.- VEGALUX INVESTMENTS S.à r.l. S.P.F., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131603;

13.- Natasha Investments Limited, une société à responsabilité limitée du droit des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, inscrite au Bermuda Registry sous le numéro 32792;

Tous ici représentés par Monsieur Franck Chekroun, avocat, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de treize procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui;

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. Les comparantes sont les actionnaires (les "Actionnaires") détenant toutes les actions représentant la totalité du capital social de Aerospace Investment Holdings S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, constituée par un acte du notaire Martine Schaeffer daté du 27 mars 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 31 mars 2014 (la "Société"), non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions six cent soixante et onze mille vingt euros (2.671.020 EUR) et est représenté par deux millions six cent soixante et onze mille vingt (2.671.020) actions, réparties entre les catégories d'actions suivantes (chacune, une "Catégorie" ou une "Catégorie d'Actions"):

i. mille (1.000) actions de commandité d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions GP"), détenues par l'Actionnaire Commandité;

ii. trente mille (30.000) actions de commandité d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions Participantes" et, avec les Actions GP, les "Actions de Commandité"), détenues par l'Actionnaire Commandité;

iii. deux cent soixante-quatre mille deux (264.002) actions de commanditaire de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie A"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;

iv. deux cent soixante-quatre mille deux (264.002) actions de commanditaire de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie B"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;

v. deux cent soixante-quatre mille deux (264.002) actions de commanditaire de Catégorie C d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie C"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;

vi. deux cent soixante-quatre mille deux (264.002) actions de commanditaire de Catégorie D d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie D"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;

vii. deux cent soixante-quatre mille deux (264.002) actions de commanditaire de Catégorie E d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie E"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;

viii. deux cent soixante-quatre mille deux (264.002) actions de commanditaire de Catégorie F d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie F"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;

ix. deux cent soixante-quatre mille deux (264.002) actions de commanditaire de Catégorie G d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie G") détenues par les Actionnaires Commanditaires;

x. deux cent soixante-quatre mille deux (264.002) actions de commanditaire de Catégorie H d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie H"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;

xi. deux cent soixante-quatre mille deux (264.002) actions de commanditaire de Catégorie I d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie I"), détenues par les Actionnaires Commanditaires; et

xii. deux cent soixante-quatre mille deux (264.002) actions de commanditaire de Catégorie J d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie J"), détenues par les Actionnaires Commanditaires.

III. Les Actionnaires ont ensuite adopté les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent trente-huit mille euros (538.000 EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux millions six cent soixante et onze mille vingt euros (2.671.020 EUR) à un montant de trois millions deux cent neuf mille vingt euros (3.209.020 EUR) par l'émission des actions suivantes, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune et qui seront souscrites par un actionnaire existant et de nouveaux actionnaires comme indiqué ci-après:

- i. cinquante-trois mille huit cents (53.800) Actions de Catégorie A;
- ii. cinquante-trois mille huit cents (53.800) Actions de Catégorie B;
- iii. cinquante-trois mille huit cents (53.800) Actions de Catégorie C;
- iv. cinquante-trois mille huit cents (53.800) Actions de Catégorie D;
- v. cinquante-trois mille huit cents (53.800) Actions de Catégorie E;
- vi. cinquante-trois mille huit cents (53.800) Actions de Catégorie F;
- vii. cinquante-trois mille huit cents (53.800) Actions de Catégorie G;
- viii. cinquante-trois mille huit cents (53.800) Actions de Catégorie H;
- ix. cinquante-trois mille huit cents (53.800) Actions de Catégorie I; et
- x. cinquante-trois mille huit cents (53.800) Actions de Catégorie J.

### *Souscription - Paiement*

D21 Holding S.p.A., une société anonyme de droit italien, ayant son siège social au 14, Corso Vittorio Emanuele II, I-10123 Turin, Italie, inscrite au Registre des Entreprises de Turin sous le numéro REA TO-733442, représentée par Monsieur Franck Chekroun, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration paraphée ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare:

a. souscrire à:

- i. trois mille (3.000) Actions de Catégorie A, pour un prix de souscription total de trente mille euros (30.000 EUR), duquel un montant de trois mille euros (3.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de vingt-sept mille euros (27.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie A;
  - ii. trois mille (3.000) Actions de Catégorie B, pour un prix de souscription total de trente mille euros (30.000 EUR), duquel un montant de trois mille euros (3.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de vingt-sept mille euros (27.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie B;
  - iii. trois mille (3.000) Actions de Catégorie C, pour un prix de souscription total de trente mille euros (30.000 EUR), duquel un montant de trois mille euros (3.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de vingt-sept mille euros (27.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie C;
  - iv. trois mille (3.000) Actions de Catégorie D, pour un prix de souscription total de trente mille euros (30.000 EUR), duquel un montant de trois mille euros (3.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de vingt-sept mille euros (27.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie D;
  - v. trois mille (3.000) Actions de Catégorie E, pour un prix de souscription total de trente mille euros (30.000 EUR), duquel un montant de trois mille euros (3.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de vingt-sept mille euros (27.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie E;
  - vi. trois mille (3.000) Actions de Catégorie F, pour un prix de souscription total de trente mille euros (30.000 EUR), duquel un montant de trois mille euros (3.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de vingt-sept mille euros (27.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie F;
  - vii. trois mille (3.000) Actions de Catégorie G, pour un prix de souscription total de trente mille euros (30.000 EUR), duquel un montant de trois mille euros (3.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de vingt-sept mille euros (27.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie G;
  - viii. trois mille (3.000) Actions de Catégorie H, pour un prix de souscription total de trente mille euros (30.000 EUR), duquel un montant de trois mille euros (3.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de vingt-sept mille euros (27.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie H;
  - ix. trois mille (3.000) Actions de Catégorie I, pour un prix de souscription total de trente mille euros (30.000 EUR), duquel un montant de trois mille euros (3.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de vingt-sept mille euros (27.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie I;
  - x. trois mille (3.000) Actions de Catégorie J, pour un prix de souscription total de trente mille euros (30.000 EUR), duquel un montant de trois mille euros (3.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de vingt-sept mille euros (27.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie J; et
- b. les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois cent mille euros (300.000 EUR).

### *Souscription - Paiement*

Melville Enterprises Assets SA, une société à responsabilité limitée de droit des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Akara Building, 24 De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro (BVI Company) 1563186, représentée par Monsieur Franck Chekroun, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration paraphée ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare:

a. souscrire à:

i. mille (1.000) Actions de Catégorie A, pour un prix de souscription total de dix mille euros (10.000 EUR), duquel un montant de mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euros (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie A;

ii. mille (1.000) Actions de Catégorie B, pour un prix de souscription total de dix mille euros (10.000 EUR), duquel un montant de mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euros (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie B;

iii. mille (1.000) Actions de Catégorie C, pour un prix de souscription total de dix mille euros (10.000 EUR), duquel un montant de mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euros (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie C;

iv. mille (1.000) Actions de Catégorie D, pour un prix de souscription total de dix mille euros (10.000 EUR), duquel un montant de mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euros (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie D;

v. mille (1.000) Actions de Catégorie E, pour un prix de souscription total de dix mille euros (10.000 EUR), duquel un montant de mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euros (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie E;

vi. mille (1.000) Actions de Catégorie F, pour un prix de souscription total de dix mille euros (10.000 EUR), duquel un montant de mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euros (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie F;

vii. mille (1.000) Actions de Catégorie G, pour un prix de souscription total de dix mille euros (10.000 EUR), duquel un montant de mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euros (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie G;

viii. mille (1.000) Actions de Catégorie H, pour un prix de souscription total de dix mille euros (10.000 EUR), duquel un montant de mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euros (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie H;

ix. mille (1.000) Actions de Catégorie I, pour un prix de souscription total de dix mille euros (10.000 EUR), duquel un montant de mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euros (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie I;

x. mille (1.000) Actions de Catégorie J, pour un prix de souscription total de dix mille euros (10.000 EUR), duquel un montant de mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euros (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie J; et

b. les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un million d'euros (1.000.000 EUR).

### *Souscription - Paiement*

Monsieur Efreim Locarno, né le 11 novembre 1969 à Busto Arsizio, Italie, résidant au 57 Bramfield Road, Londres SW11 6RA, Royaume-Uni, représenté par Monsieur Franck Chekroun, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration paraphée ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare:

a. souscrire à:

i. deux mille (2.000) Actions de Catégorie A, pour un prix de souscription total de vingt mille euros (20.000 EUR), duquel un montant de deux mille euros (2.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de dix-huit mille euros (18.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie A;

ii. deux mille (2.000) Actions de Catégorie B, pour un prix de souscription total de vingt mille euros (20.000 EUR), duquel un montant de deux mille euros (2.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de dix-huit mille euros (18.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie B;

iii. deux mille (2.000) Actions de Catégorie C, pour un prix de souscription total de vingt mille euros (20.000 EUR), duquel un montant de deux mille euros (2.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de dix-huit mille euros (18.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie C;

iv. deux mille (2.000) Actions de Catégorie D, pour un prix de souscription total de vingt mille euros (20.000 EUR), duquel un montant de deux mille euros (2.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de dix-huit mille euros (18.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie D;



v. deux mille (2.000) Actions de Catégorie E, pour un prix de souscription total de vingt mille euros (20.000 EUR), duquel un montant de deux mille euros (2.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de dix-huit mille euros (18.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie E;

vi. deux mille (2.000) Actions de Catégorie F, pour un prix de souscription total de vingt mille euros (20.000 EUR), duquel un montant de deux mille euros (2.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de dix-huit mille euros (18.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie F;

vii. deux mille (2.000) Actions de Catégorie G, pour un prix de souscription total de vingt mille euros (20.000 EUR), duquel un montant de deux mille euros (2.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de dix-huit mille euros (18.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie G;

viii. deux mille (2.000) Actions de Catégorie H, pour un prix de souscription total de vingt mille euros (20.000 EUR), duquel un montant de deux mille euros (2.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de dix-huit mille euros (18.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie H;

ix. deux mille (2.000) Actions de Catégorie I, pour un prix de souscription total de vingt mille euros (20.000 EUR), duquel un montant de deux mille euros (2.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de dix-huit mille euros (18.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie I;

x. deux mille (2.000) Actions de Catégorie J, pour un prix de souscription total de vingt mille euros (20.000 EUR), duquel un montant de deux mille euros (2.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de dix-huit mille euros (18.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie J; et

b. les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent mille euros (200.000 EUR).

#### *Souscription - Paiement*

Monsieur Carlo Sgarbi, né le 9 juin 1964 à Bologne, Italie, résidant au 25, Strada di Fulmignana, CH-6977 Ruvigliana, Suisse représenté par Monsieur Franck Chekroun, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration paraphée ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare:

a. souscrire à:

i. deux mille (2.000) Actions de Catégorie A, pour un prix de souscription total de vingt mille euros (20.000 EUR), duquel un montant de deux mille euros (2.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de dix-huit mille euros (18.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie A;

ii. deux mille (2.000) Actions de Catégorie B, pour un prix de souscription total de vingt mille euros (20.000 EUR), duquel un montant de deux mille euros (2.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de dix-huit mille euros (18.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie B;

iii. deux mille (2.000) Actions de Catégorie C, pour un prix de souscription total de vingt mille euros (20.000 EUR), duquel un montant de deux mille euros (2.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de dix-huit mille euros (18.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie C;

iv. deux mille (2.000) Actions de Catégorie D, pour un prix de souscription total de vingt mille euros (20.000 EUR), duquel un montant de deux mille euros (2.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de dix-huit mille euros (18.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie D;

v. deux mille (2.000) Actions de Catégorie E, pour un prix de souscription total de vingt mille euros (20.000 EUR), duquel un montant de deux mille euros (2.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de dix-huit mille euros (18.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie E;

vi. deux mille (2.000) Actions de Catégorie F, pour un prix de souscription total de vingt mille euros (20.000 EUR), duquel un montant de deux mille euros (2.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de dix-huit mille euros (18.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie F;

vii. deux mille (2.000) Actions de Catégorie G, pour un prix de souscription total de vingt mille euros (20.000 EUR), duquel un montant de deux mille euros (2.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de dix-huit mille euros (18.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie G;

viii. deux mille (2.000) Actions de Catégorie H, pour un prix de souscription total de vingt mille euros (20.000 EUR), duquel un montant de deux mille euros (2.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de dix-huit mille euros (18.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie H;

ix. deux mille (2.000) Actions de Catégorie I, pour un prix de souscription total de vingt mille euros (20.000 EUR), duquel un montant de deux mille euros (2.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de dix-huit mille euros (18.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie I;

x. deux mille (2.000) Actions de Catégorie J, pour un prix de souscription total de vingt mille euros (20.000 EUR), duquel un montant de deux mille euros (2.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de dix-huit mille euros (18.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie J; et

b. les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent mille euros (200.000 EUR).

### *Souscription - Paiement*

Contender Investments Ltd, une société à responsabilité limitée du droit de la République des Seychelles, ayant son siège social à Suite 3, 1<sup>st</sup> Floor, La Ciotat Building, Mont Fleuri, PO Box 41, Mahe, Seychelles, enregistrée sous le numéro (IBC Registrar) 040631, représentée par Monsieur Franck Chekroun, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration paraphée ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare:

a. souscrire à:

i. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie A, pour un prix de souscription total de cinquante mille euros (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euros (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euros (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie A;

ii. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie B, pour un prix de souscription total de cinquante mille euros (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euros (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euros (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie B;

iii. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie C, pour un prix de souscription total de cinquante mille euros (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euros (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euros (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie C;

iv. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie D, pour un prix de souscription total de cinquante mille euros (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euros (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euros (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie D;

v. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie E, pour un prix de souscription total de cinquante mille euros (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euros (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euros (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie E;

vi. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie F, pour un prix de souscription total de cinquante mille euros (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euros (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euros (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie F;

vii. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie G, pour un prix de souscription total de cinquante mille euros (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euros (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euros (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie G;

viii. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie H, pour un prix de souscription total de cinquante mille euros (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euros (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euros (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie H;

ix. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie I, pour un prix de souscription total de cinquante mille euros (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euros (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euros (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie I;

x. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie J, pour un prix de souscription total de cinquante mille euros (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euros (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euros (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie J; et

b. les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent mille euros (500.000 EUR).

### *Souscription - Paiement*

Yarpa Investimenti SGR S.p.A., une société anonyme de droit Italien, ayant son siège social à 3, Via Roma, I-16121 Gênes, Italie, inscrite au Registre des Entreprises de Gênes sous le numéro 03608700104, représentée par Monsieur Franck Chekroun, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration paraphée ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare:

a. souscrire à:

i. quinze mille (15.000) Actions de Catégorie A, pour un prix de souscription total de cent cinquante mille euros (150.000 EUR), duquel un montant de quinze mille euros (15.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent trente-cinq mille euros (135.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie A;

ii. quinze mille (15.000) Actions de Catégorie B, pour un prix de souscription total de cent cinquante mille euros (150.000 EUR), duquel un montant de quinze mille euros (15.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent trente-cinq mille euros (135.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie B;

iii. quinze mille (15.000) Actions de Catégorie C, pour un prix de souscription total de cent cinquante mille euros (150.000 EUR), duquel un montant de quinze mille euros (15.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent trente-cinq mille euros (135.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie C;

iv. quinze mille (15.000) Actions de Catégorie D, pour un prix de souscription total de cent cinquante mille euros (150.000 EUR), duquel un montant de quinze mille euros (15.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent trente-cinq mille euros (135.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie D;

v. quinze mille (15.000) Actions de Catégorie E, pour un prix de souscription total de cent cinquante mille euros (150.000 EUR), duquel un montant de quinze mille euros (15.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent trente-cinq mille euros (135.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie E;

vi. quinze mille (15.000) Actions de Catégorie F pour un prix de souscription total de cent cinquante mille euros (150.000 EUR), duquel un montant de quinze mille euros (15.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent trente-cinq mille euros (135.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie F;

vii. quinze mille (15.000) Actions de Catégorie G, pour un prix de souscription total de cent cinquante mille euros (150.000 EUR), duquel un montant de quinze mille euros (15.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent trente-cinq mille euros (135.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie G;

viii. quinze mille (15.000) Actions de Catégorie H pour un prix de souscription total de cent cinquante mille euros (150.000 EUR), duquel un montant de quinze mille euros (15.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent trente-cinq mille euros (135.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie H;

ix. quinze mille (15.000) Actions de Catégorie I, pour un prix de souscription total de cent cinquante mille euros (150.000 EUR), duquel un montant de quinze mille euros (15.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent trente-cinq mille euros (135.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie I;

x. quinze mille (15.000) Actions de Catégorie J, pour un prix de souscription total de cent cinquante mille euros (150.000 EUR), duquel un montant de quinze mille euros (15.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent trente-cinq mille euros (135.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie J; et

b. les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de un million cinq cent mille euros (1.500.000 EUR).

#### *Souscription - Paiement*

Madame Mariasilla Ferrario, née le 14 novembre 1917 à Milan, Italie, résidant à Montagnola al Guasto, CH-6926 Lugano, Suisse, représenté par Monsieur Franck Chekroun, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration paraphée ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare:

a. souscrire à:

i. quatorze mille huit cents (14.800) Actions de Catégorie A, pour un prix de souscription total de cent quarante-huit mille euros (148.000 EUR), duquel un montant de quatorze mille huit cents euros (14.800 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent trente-trois mille deux cent vingt euros (133.220 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie A;

ii. quatorze mille huit cents (14.800) Actions de Catégorie B, pour un prix de souscription total de cent quarante-huit mille euros (148.000 EUR), duquel un montant de quatorze mille huit cents euros (14.800 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent trente-trois mille deux cent vingt euros (133.220 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie B;

iii. quatorze mille huit cents (14.800) Actions de Catégorie C, pour un prix de souscription total de cent quarante-huit mille euros (148.000 EUR), duquel un montant de quatorze mille huit cents euros (14.800 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent trente-trois mille deux cent vingt euros (133.220 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie C;

iv. quatorze mille huit cents (14.800) Actions de Catégorie D, pour un prix de souscription total de cent quarante-huit mille euros (148.000 EUR), duquel un montant de quatorze mille huit cents euros (14.800 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent trente-trois mille deux cent vingt euros (133.220 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie D;

v. quatorze mille huit cents (14.800) Actions de Catégorie E, pour un prix de souscription total de cent quarante-huit mille euros (148.000 EUR), duquel un montant de quatorze mille huit cents euros (14.800 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent trente-trois mille deux cent vingt euros (133.220 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie E;

vi. quatorze mille huit cents (14.800) Actions de Catégorie F, pour un prix de souscription total de cent quarante-huit mille euros (148.000 EUR), duquel un montant de quatorze mille huit cents euros (14.800 EUR) sera alloué au capital de

la Société et un montant de cent trente-trois mille deux cent vingt euros (133.220 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie F;

vii. quatorze mille huit cents (14.800) Actions de Catégorie G, pour un prix de souscription total de cent quarante-huit mille euros (148.000 EUR), duquel un montant de quatorze mille huit cents euros (14.800 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent trente-trois mille deux cent vingt euros (133.220 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie G;

viii. quatorze mille huit cents (14.800) Actions de Catégorie H, pour un prix de souscription total de cent quarante-huit mille euros (148.000 EUR), duquel un montant de quatorze mille huit cents euros (14.800 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent trente-trois mille deux cent vingt euros (133.220 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie H;

ix. quatorze mille huit cents (14.800) Actions de Catégorie I, pour un prix de souscription total de cent quarante-huit mille euros (148.000 EUR), duquel un montant de quatorze mille huit cents euros (14.800 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent trente-trois mille deux cent vingt euros (133.220 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie I;

x. quatorze mille huit cents (14.800) Actions de Catégorie J, pour un prix de souscription total de cent quarante-huit mille euros (148.000 EUR), duquel un montant de quatorze mille huit cents euros (14.800 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent trente-trois mille deux cent vingt euros (133.220 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie J; et

b. les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un million quatre cent quatre-vingt mille euros (1.480.000 EUR).

#### *Souscription - Paiement*

Monsieur Giuliano Tavazzani, né le 11 septembre 1947 à Voghera, Italie, résidant au 14, Salita degli Olivi, CH-6976 Castagnola-Lugano, Suisse, représenté par Monsieur Franck Chekroun, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration paraphée ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare:

a. souscrire à:

i. mille (1.000) Actions de Catégorie A, pour un prix de souscription total de dix mille euros (10.000 EUR), duquel un montant de mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euros (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie A;

ii. mille (1.000) Actions de Catégorie B, pour un prix de souscription total de dix mille euros (10.000 EUR), duquel un montant de mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euros (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie B;

iii. mille (1.000) Actions de Catégorie C, pour un prix de souscription total de dix mille euros (10.000 EUR), duquel un montant de mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euros (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie C;

iv. mille (1.000) Actions de Catégorie D, pour un prix de souscription total de dix mille euros (10.000 EUR), duquel un montant de mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euro (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie D;

v. mille (1.000) Actions de Catégorie E, pour un prix de souscription total de dix mille euros (10.000 EUR), duquel un montant de mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf euros (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie E;

vi. mille (1.000) Actions de Catégorie F, pour un prix de souscription total de dix mille euros (10.000 EUR), duquel un montant de mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euros (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie F;

vii. mille (1.000) Actions de Catégorie G, pour un prix de souscription total de dix mille euros (10.000 EUR), duquel un montant de mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euros (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie G;

viii. mille (1.000) Actions de Catégorie H, pour un prix de souscription total de dix mille euros (10.000 EUR), duquel un montant de mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euros (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie H;

ix. mille (1.000) Actions de Catégorie I, pour un prix de souscription total de dix mille euros (10.000 EUR), duquel un montant de mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euros (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie I;

x. mille (1.000) Actions de Catégorie J, pour un prix de souscription total de dix mille euros (10.000 EUR), duquel un montant de mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euros (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie J; et

b. les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent mille euros (100.000 EUR).

### *Souscription - Paiement*

Investment Processing Division LLC, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare:

a. souscrire à:

- i. dix mille (10.000) Actions de Catégorie A, pour un prix de souscription total de cent mille euros (100.000 EUR), duquel un montant de dix mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quatre-vingt-dix mille euros (90.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie A;
  - ii. dix mille (10.000) Actions de Catégorie B, pour un prix de souscription total de cent mille euros (100.000 EUR), duquel un montant de dix mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quatre-vingt-dix mille euros (90.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie B;
  - iii. dix mille (10.000) Actions de Catégorie C, pour un prix de souscription total de cent mille euros (100.000 EUR), duquel un montant de dix mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quatre-vingt-dix mille euros (90.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie C;
  - iv. dix mille (10.000) Actions de Catégorie D, pour un prix de souscription total de cent mille euros (100.000 EUR), duquel un montant de dix mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quatre-vingt-dix mille euros (90.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie D;
  - v. dix mille (10.000) Actions de Catégorie E, pour un prix de souscription total de cent mille euros (100.000 EUR), duquel un montant de dix mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quatre-vingt-dix mille euros (90.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie E;
  - vi. dix mille (10.000) Actions de Catégorie F, pour un prix de souscription total de cent mille euros (100.000 EUR), duquel un montant de dix mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quatre-vingt-dix mille euros (90.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie F;
  - vii. dix mille (10.000) Actions de Catégorie G, pour un prix de souscription total de cent mille euros (100.000 EUR), duquel un montant de dix mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quatre-vingt-dix mille euros (90.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie G;
  - viii. dix mille (10.000) Actions de Catégorie H, pour un prix de souscription total de cent mille euros (100.000 EUR), duquel un montant de dix mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quatre-vingt-dix mille euros (90.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie H;
  - ix. dix mille (10.000) Actions de Catégorie I, pour un prix de souscription total de cent mille euros (100.000 EUR), duquel un montant de dix mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quatre-vingt-dix mille euros (90.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie I;
  - x. dix mille (10.000) Actions de Catégorie J, pour un prix de souscription total de cent mille euros (100.000 EUR), duquel un montant de dix mille euros (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quatre-vingt-dix mille euros (90.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie J; et
- b. les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un million d'euros (1.000.000 EUR).

### *Seconde résolution*

Les Actionnaires actuels, à l'exception d'Investment Processing Division LLC, prénommé, décident de renoncer à leur droit de souscription préférentiel sur les actions à émettre.

Les Actionnaires décident ensuite d'approuver et d'accepter les souscriptions et apports en numéraire de D21 Holding S.p.A., Melville Enterprises Assets SA, Monsieur Efreim Locarno, Monsieur Carlo Sgarbi, Contender Investments Ltd, Yarpa Investimenti SGR S.p.A., Madame Mariasilla Ferrario, Monsieur Giuliano Tavazzani et Investment Processing Division LLC, en qualité d'actionnaires commanditaires (ensemble, en tant que souscripteurs des actions nouvelles, les "Nouveaux Actionnaires" et, ensemble avec les Actionnaires, l'"Assemblée Générale des Actionnaires").

En conséquence, le montant total de cinq millions trois cent quatre-vingt mille euros (5.380.000 EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié devant le notaire instrumentant.

Suite à cette augmentation de capital, les Nouveaux Actionnaires ont rejoints l'assemblée générale et ont pris part au vote des résolutions suivantes.

### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de modifier les statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent. Par conséquent:

L'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié comme suit:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions deux cent neuf mille vingt euros (3.209.020 EUR) et est représenté par trois millions deux cent neuf mille vingt (3.209.020) actions, réparties entre les catégories d'actions suivantes (chacune, une "Catégorie" ou une "Catégorie d'Actions"):

- i. mille (1.000) actions de commandité d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions GP"), détenues par l'Actionnaire Commandité;

- ii. trente mille (30.000) actions de commandité d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions Participantes" et, avec les Actions GP, les "Actions de Commandité"), détenues par l'Actionnaire Commandité;
- iii. trois cent dix-sept mille huit cent deux (317.802) actions de commanditaire de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie A"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;
- iv. trois cent dix-sept mille huit cent deux (317.802) actions de commanditaire de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie B"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;
- v. trois cent dix-sept mille huit cent deux (317.802) actions de commanditaire de Catégorie C d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie C"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;
- vi. trois cent dix-sept mille huit cent deux (317.802) actions de commanditaire de Catégorie D d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie D"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;
- vii. trois cent dix-sept mille huit cent deux (317.802) actions de commanditaire de Catégorie E d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie E"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;
- viii. trois cent dix-sept mille huit cent deux (317.802) actions de commanditaire de Catégorie F d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie F"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;
- ix. trois cent dix-sept mille huit cent deux (317.802) actions de commanditaire de Catégorie G d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie G") détenues par les Actionnaires Commanditaires;
- x. trois cent dix-sept mille huit cent deux (317.802) actions de commanditaire de Catégorie H d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie H"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;
- xi. trois cent dix-sept mille huit cent deux (317.802) actions de commanditaire de Catégorie I d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie I"), détenues par les Actionnaires Commanditaires; et
- xii. trois cent dix-sept mille huit cent deux (317.802) actions de commanditaire de Catégorie J d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie J"), détenues par les Actionnaires Commanditaires.

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H et les Actions de Catégorie I sont ensemble désignées les "Actions de Commanditaire". Les "Actions" signifie les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire et "Action" désigne l'une quelconque de ces actions."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à la suite du présent acte s'élève à trois mille neuf cents euros (3.900.- EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Checkroun et J. Baden.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 avril 2014. Relation: LAC/2014/17811. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014075276/1059.

(140088664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

#### **Dairy Group S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.898.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of the month of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public limited company governed by the laws of the British Virgin Islands “KRONBURG UNITED S.A.”, established and having its registered office in Tortola, Road Town, 314, Pasea Estate (British Virgin Islands),

here represented by Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in L2370 Howald, 4, rue Peternelchen, (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company (“société anonyme”) “DAIRY GROUP S.A.”, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l’Eau, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 101898, (the “Company”), has been incorporated by virtue of a deed of Me Joseph GLODEN, notary then residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg), on July 21, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 957 of September 25, 2004;

2) That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into thirty-one (31) shares with a nominal value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each;

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the “Sole Shareholder”);

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today’s date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l’Eau.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois des Iles Vierges Britanniques “KRONBURG UNITED S.A.”, établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, 314, Pasea Estate (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à L2370 Howald, 4, rue Peternelchen, (la “Mandataire”), en vertu de d’une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d’acter:

1) Que la société anonyme "DAIRY GROUP S.A.", établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101898, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire alors de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 957 du 25 septembre 2004;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), divisé en trente et une (31) actions avec une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2014. LAC/2014/23635. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014075446/108.

(140089328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

#### **Droia Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 182.546.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-DEUX MAI.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DROIA INVEST S.A., ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 182.546.



La société a été constituée suivant acte dressé en date du 11 décembre 2013 par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°151 du 17 janvier 2014.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Bart VAN HOOLAND, administrateur de société, demeurant au 90, Pontstraat, B-9831 Deurle, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Philippe ROCH, employé privé, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Janwillem NAESENS, administrateur de sociétés, demeurant au 31, Wezembeekstraat, B-1970 Wezembeek-Oppem.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent quatre-vingt-treize mille six cents euros (EUR 593.600,00), en vue de le porter de son montant actuel s'élevant à deux millions huit cent mille euros (EUR 2.800.000,00-) au montant de trois millions trois cent quatre-vingt-treize mille six cents euros (EUR 3.393.600,00) par l'émission de deux cent douze (212) actions d'une valeur nominale de deux mille huit cents euros (EUR 2.800,00) chacune.

2. Souscription en numéraire de l'intégralité des deux cent douze (212) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille huit cents euros (EUR 2.800,00) chacune par l'actionnaire unique, la société anonyme DROIA S.A., ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 170.003 étant entendu qu'un montant supplémentaire de cinq millions quatre cent soixante-neuf mille six cents euros (EUR 5.469.600,00) sera alloué au poste de prime d'émission.

3. Modification du premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts afin de refléter l'augmentation du capital social.

4. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de cinq cent quatre-vingt-treize mille six cent euros (EUR 593.600,00), pour le porter de son montant actuel s'élevant à deux millions huit cent mille euros (EUR 2.800.000,00) au montant de trois millions trois cent quatre-vingt-treize mille six cents euros (EUR 3.393.600,00) par l'émission de deux cent douze (212) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux mille huit cents euros (EUR 2.800,00) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'admettre la souscription et la libération de cette augmentation de capital social comme ci-après énoncé:

#### *Souscription - Libération*

L'actionnaire unique, la société anonyme DROIA S.A. précitée, ici représentée par deux administrateurs:

- La société à responsabilité limitée Clair, Administrateur de catégorie A, ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 172.989, elle-même représentée par:

\* La société à responsabilité limitée Xia BVBA, gérant de la société Clair, ayant son siège social au 90, Pontstraat, B-9831 Sint Martens Latem (Deurle) immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 0543.641.745, elle-même représentée par son représentant permanent, Monsieur Bart VAN HOOLAND, prénommé, et par,

\* La société à responsabilité limitée Ondersteuning van Kankeronderzoek BVBA, gérant de la société Clair Sàrl, ayant son siège social au 31, Wezembeekstraat, B-1970 Wezembeek-Oppem immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 0543.508.717, elle-même représentée par son représentant permanent, Monsieur Janwillem NAESENS, prénommé,

- Monsieur Andréas TARTORAS, Administrateur de catégorie B, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

déclare que les deux cent douze (212) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille huit cents euros (EUR 2.800,00) chacune ont été entièrement souscrites par la société anonyme DROIA S.A. précitée et ont été intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 593.600,00) versé dans le compte capital de la société ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cinq millions quatre cent soixante-neuf mille six cents euros (EUR 5.469.600,00).

L'assemblée générale décide que l'apport total de six millions soixante-trois mille deux cents euros (EUR 6.063.200,00) sera alloué pour un montant de cinq cent quatre-vingt-treize mille six cent euros (EUR 593.600,00) au capital souscrit de la société et pour un montant de cinq millions quatre cent soixante-neuf mille six cents euros (EUR 5.469.600,00) au compte de prime d'émission.

La preuve de cette libération intégrale en numéraire de SIX MILLIONS SOIXANTE-TROIS MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 6.063.200,00) a été rapportée au notaire instrumentant qui la reconnaît expressément.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trois millions trois cent quatre-vingt-treize mille six cents euros (EUR 3.393.600,00) divisé en mille deux cent douze (1.212) actions, d'une valeur nominale de deux mille huit cent euros (EUR 2.800,00) chacune».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 4.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. VAN HOLLAND, J.-P. ROCH, J. NAESENS, A. TARTORAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 mai 2014. Relation: RED/2014/1149. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): T. KIRSCH.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 mai 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014075461/98.

(140088851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

#### **Droia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.003.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-DEUX MAI.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DROIA S.A., ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 170.003.

La société a été constituée suivant acte dressé en date du 03 juillet 2012 par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1974 du 08 août 2012. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu selon acte tenu par le notaire soussigné en date du 2 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2068, du 26 août 2013.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Bart VAN HOOLAND, administrateur de société, demeurant au 90, Pontstraat, B-9831 Deurle, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Philippe ROCH, employé privé, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Janwillem NAESENS, administrateur de sociétés, demeurant au 31, Wezembeekstraat, B-1970 Wezembeek-Oppem.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de huit cent deux mille soixante-trois euros (EUR 802.063,00), en vue de le porter de son montant actuel s'élevant à cinq millions trente et un mille trois cents euros (EUR 5.031.300,00-) au montant de cinq millions huit cent trente-trois mille trois cent soixante-trois euros (EUR 5.833.363,00) par l'émission de vingt-cinq mille huit cent soixante-treize (25.873) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

2. Souscription en numéraire de l'intégralité des vingt-cinq mille huit cent soixante-treize (25.873) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00) chacune par un des actionnaires, la société anonyme IHL, ayant son siège social au 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 105.317 étant entendu qu'un montant supplémentaire de trois millions sept cent cinquante-sept mille deux cent soixante-dix-sept euros (EUR 3.757.277,00) sera alloué au poste de prime d'émission.

3. Renonciation au droit de souscription préférentiel par l'autre actionnaire, la société à responsabilité limitée Clair, ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 172.989.

4. Modification du premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts afin de refléter l'augmentation du capital social.

5. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de huit cent deux mille soixante-trois euros (EUR 802.063,00), pour le porter de son montant actuel s'élevant à cinq millions trente et un mille trois cents euros (EUR 5.031.300,00) au montant de cinq millions huit cent trente-trois mille trois cent soixante-trois euros (EUR 5.833.363,00) par l'émission de vingt-cinq mille huit cent soixante-treize (25.873) nouvelles actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'admettre la souscription et la libération de cette augmentation de capital social comme ci-après énoncé:

#### *Souscription - Libération*

L'actionnaire actuel la société anonyme IHL précitée, ici représentée par Monsieur Jean-Philippe ROCH, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 21 mai 2014, procuration qui restera ci-annexée, déclare que les vingt-cinq mille huit cent soixante-treize (25.873) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00) chacune ont été entièrement souscrites par la société anonyme IHL précitée et ont été intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de HUIT CENT DEUX MILLE SOIXANTE-TROIS EUROS (EUR 802.063,00) versé dans le compte capital de la société ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trois millions sept cent cinquante-sept mille deux cent soixante-dix-sept euros (EUR 3.757.277,00).

L'assemblée générale décide que l'apport total de quatre millions cinq cent cinquante-neuf mille trois cent quarante euros (EUR 4.559.340,00) sera alloué pour un montant de huit cent deux mille soixante-trois euros (EUR 802.063,00) au capital souscrit de la société et pour un montant de trois millions sept cent cinquante-sept mille deux cent soixante-dix-sept euros (EUR 3.757.277,00) au compte de prime d'émission.

La preuve de cette libération intégrale en numéraire de QUATRE MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT QUARANTE EUROS (EUR 4.559.340,00) a été rapportée au notaire instrumentant qui la reconnaît expressément.

#### *Troisième résolution*

L'autre actionnaire, la société à responsabilité limitée Clair précitée renonce expressément au droit de souscription préférentiel qui lui est accordé dans le cadre de la présente augmentation du capital social et ce, en faveur de la société anonyme IHL qui souscrit à l'intégralité des actions nouvellement émises.

#### *Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à cinq millions huit cent trente-trois mille trois cent soixante-trois euros (EUR 5.833.363,00) divisé en cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-treize (188.173) actions, d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00) chacune».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 3.600,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. VAN HOLLAND, J.-P. ROCH, J. NAESENS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 mai 2014. Relation: RED/2014/1148. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 mai 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014075463/96.

(140088748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

### **Delta Retail S.A, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 187.278.

#### STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le quatorze mai,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Francisco Manuel QUINTANS DE SOURE, dirigeant de sociétés, né le 29 septembre 1956 à Lisbonne (Portugal), demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

Ledit comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «DELTA RETAIL S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et

l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent, excepté par voie d'offre publique.

La société a aussi pour objet:

- toutes prestations de services,
- le conseil économique au Luxembourg et à l'étranger,
- le négoce international (importation, exportation, distribution) de tous produits à usage industriel ou à destination du consommateur final ainsi que l'importation ou l'exportation de toutes matières premières,
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La société a encore pour objet l'acquisition, le développement de tous droits de propriétés industrielles ou intellectuelles ainsi que, plus généralement, toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant à cette dernière.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société a encore pour objet les activités d'assistance à la gestion et au développement et à la promotion économique de ses filiales, ceci de manière directe, indirecte ou connexe, et notamment par des prestations de conseils et services.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,00), divisé en trois mille trois cents (3.300) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Dès lors que les actions sont nominatives, il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués et/ou du président du conseil d'administration.

**Art. 13.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 14.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 15.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 16.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 17.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année, à dix heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 20.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 22.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition générale**

**Art. 24.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire:*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération:*

Les statuts de la société ayant été établis, le comparant, à savoir Monsieur Francisco Manuel QUINTANS DE SOURE, préqualifié, déclare souscrire aux trois mille trois cents (3.300) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (EUR 33.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant constate que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été accomplies.

#### *Avertissement*

L'attention du comparant a été expressément attirée par le notaire instrumentant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et/ou agréments requis afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 4 des présents statuts.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

*Décisions de l'actionnaire unique*

Et à l'instant-même le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé administrateur unique:

Monsieur Francisco Manuel QUINTANS DE SOURE, préqualifié.

2.- Est nommé commissaire:

Monsieur Richard GAUTHROT, expert-comptable, né le 14 novembre 1960 à Nancy (France), demeurant professionnellement à L-1747 Luxembourg, 38, Op der Heed.

3.- Le siège social est fixé à L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-neuf.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. QUINTANS DE SOURE, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mai 2014. Relation: LAC/2014/23259. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014075451/220.

(140088618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Cyclades Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.504.

L'an deux mille quatorze.

Le quatorze mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familiale CYCLADES INVESTMENTS S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 75.504, constituée aux termes d'un acte notarié, en date du 18 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 586 du 17 août 2000 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2010, publié au Mémorial C 774 du 20 avril 2011.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille (2.000) ACTIONS d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent mille euros (€ 200.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:



- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maria Santiago, Rouckert, Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mai 2014. Relation: EAC/2014/7167. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014075438/59.

(140088626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Euroalex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 103.695.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

EUROLIEUM S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Sydrall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 78.854 (the "Sole Shareholder");

here represented by:

Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of the company Euroalex S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office in L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Sydrall 2, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under number B 103.695, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 14 October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1330 of 30 December 2004. The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1841 of 24 July 2012 (the "Company").

- The Company's subscribed capital is set at eight hundred twelve thousand four hundred Euro (EUR 812,400.-), represented by eight thousand one hundred twenty-four (8,124) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital by an amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) so as to raise it from its present amount of eight hundred twelve thousand four hundred Euro (EUR 812,400.-) represented by eight thousand one hundred twenty-four (8,124) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to eight hundred forty-two thousand four hundred Euro (EUR 842,400.-) by the creation and issue of three hundred (300) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

2. Acceptance of the subscription and allotment of the newly issued shares to EUROLIEUM S.à r.l., together with a share premium amounting to two million nine hundred seventy thousand Euro (EUR 2,970,000.-), in consideration for a contribution in kind.

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase.

4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The subscribed capital of the Company is increased by an amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) so as to raise it from its present amount of eight hundred twelve thousand four hundred Euro (EUR 812,400.-) represented by eight thousand one hundred twenty-four (8,124) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to eight hundred forty-two thousand four hundred Euro (EUR 842,400.-) by the creation and issue of three hundred (300) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

#### *Second resolution*

##### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared EUROLIEUM S.à r.l., (the "Subscriber"), aforementioned, here represented by Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of the aforementioned proxy, and declared to subscribe for all the new three hundred (300) shares, together with a share premium amounting to two million nine hundred seventy thousand Euro (EUR 2,970,000.-), and to be fully paid-up for their par value by contribution in kind as further described in a valuation report.

The Subscriber stated that this contribution is free of any pledge, lien or charge. Evidence of the contribution has been given to the notary.

The value of the above contribution is stated in a valuation report issued by the managers of the Company which has been presented to the Sole Shareholder and to the notary.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved (i) to accept the said subscription and contribution in kind by the Subscriber, (ii) to allot the new three hundred (300) shares to the Subscriber as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at eight hundred forty-two thousand four hundred Euro (EUR 842,400.-) represented by eight thousand four hundred twenty-four (8,424) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand two hundred euros (EUR 3,200.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour de mai.

Pardevant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

## A COMPARU:

Eurolieum S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Sydrall 2, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.854 (l'«Associée Unique»);

ici représentée par:

Maître Sophie ARVIEUX, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration susmentionnée, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

L'Associée Unique a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associée Unique est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Euroalex S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Sydrall 2, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.695, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1330 en date du 30 décembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1841 en date du 24 juillet 2012 (la «Société»).

- Le capital souscrit de la Société est fixé à huit cent douze mille quatre cents euros (EUR 812.400,-), représenté par huit mille cent vingt-quatre (8.124) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trente mille euros (EUR 30.000,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent douze mille quatre cents euros (EUR 812.400,-) représenté par huit mille cent vingt-quatre (8.124) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, à huit cent quarante-deux mille quatre cents euros (EUR 842.400,-) par la création et l'émission de trois cents (300,-) nouvelles parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Acceptation de la souscription et du paiement des nouvelles parts sociales émises par Eurolieum S.à r.l., ensemble avec une prime d'émission de deux millions neuf cent soixante-dix mille euros (EUR 2.970.000,-), par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'Associée Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

Le capital souscrit de la Société est augmenté à concurrence de trente mille euros (EUR 30.000,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent douze mille quatre cents euros (EUR 812.400,-) représenté par huit mille cent vingt-quatre (8.124) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, à huit cent quarante-deux mille quatre cents euros (EUR 842.400,-) par la création et l'émission de trois cents (300) nouvelles parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

### *Deuxième résolution*

#### *Souscription - Paiement*

Est alors apparue Eurolieum S.à r.l., (le «Souscripteur»), représentée aux fins des présentes par Maître Sophie ARVIEUX, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'une procuration susmentionnée, et a déclaré souscrire à toutes les nouvelles trois cents (300) parts sociales, ensemble avec une prime d'émission de deux millions neuf cent soixante-dix mille euros (EUR 2.970.000,-), et de les libérer pour leur valeur par un apport en nature tel que décrit dans un rapport d'évaluation.

Le Souscripteur affirme que l'apport est libre de tout nantissement, engagement ou autre charge. La preuve de l'apport a été donnée au notaire.

La valeur de l'apport ci-avant est fixée dans un rapport d'évaluation établi par les gérants de la Société qui a été présenté à l'Associée Unique et au notaire.

Finalement, l'Associée Unique a résolu (i) d'accepter la prédite souscription et l'apport en nature par le Souscripteur, (ii) de répartir les trois cents (300) parts sociales au Souscripteur comme exposé ci-dessus et (iii) de reconnaître l'effectivité de l'augmentation de capital.

### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à huit cent quarante-deux mille quatre cents euros (EUR 842.400,-) représenté par huit mille quatre cent vingt-quatre (8.424) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille deux cents euros (EUR 3.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: ARVIEUX, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26/05/2014. Relation: EAC/2014/7353. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €  
Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28/05/2014.

Référence de publication: 2014075510/149.

(140088684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Fides Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.924.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteen day of May.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg:

There appeared:

Lomcorp S.A., a company organized under the laws of Paraguay, with registered office at 3794 MC AL Lopez Esq Cruz del Chaco Asuncion, registered with the Registrar of Companies under number 236, page 2792, C Series, dated on March 3<sup>rd</sup>, 2012.

(Hereinafter referred as the "Sole Member");

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy, after having been initialed ne varietur by the undersigned notary and the representative of the appearing party. shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the Sole Member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Fides Capital S.ar.l." (the "Company") with registered office at 52-54, avenue du dix Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number 122.924, and incorporated by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, of December 8, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n. 243, dated February 23, 2007. The articles were amended the last time pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, on December 28, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 154 of January 26, 2010.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Transfer of the seat and the registered office of the Company from Luxembourg to Paraguay, without any prior dissolution, and simultaneous transformation of the Company into a Company of Paraguay's nationality;
2. Submission for approval of the Closing Balance Sheet as at December 31, 2013;
3. Resignation of the current Managers and discharge for the execution of their mandates;
4. Appointment of new Managers;
5. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

*First resolution*

The General Meeting resolves, in accordance with Article 67-1(1) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, to transfer the seat and the registered office of the Company from Luxembourg to Paraguay, Eulogio Estigarribia 4846, Asunción, without prior dissolution.

It is furthermore resolved that the Company adopts the Paraguay nationality and be transformed simultaneously into a company of Paraguay with the name Fides Capital S.A..

*Second resolution*

The General Meeting approves the Closing Balance Sheet of the Company established as at December 31, 2013.

The said approved document, after having been initialed *ne varietur* by the undersigned notary and the representative of the appearing party, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Third resolution*

The General Meeting accepts the resignation of the current Managers of the Company and gives discharge to them for the execution of their mandates until this date.

*Fourth resolution*

The General Meeting appoints as new Manager of the Company:

Jose Luis Vega Meza with Paraguayan passport number 2304814 residing at Eulogio Estigarribia 4846, Asuncion, Republic of Paraguay

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing persons, the said representative signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte oui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Lomcorp S.A., une société régie par le droit du Paraguay, ayant son siège social au 3794 MC AL Lopez Esq Cruz del Chaco Asuncion, enregistrée sous le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 236, page 2792, C Series, en date du 3 Mars., 2012

(Ci-après le "seul Membre")

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée résidant professionnellement à Esch Sur Alzette, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été paraphée *ne varietur* par le notaire instrumentant et le mandataire du comparant, restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

I. Le comparant déclare qu'il est le seul Membre de Fides Capital S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.924 constituée par acte de Maître Paul Decker, notaire demeurant à Luxembourg, le 8 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n. 243 du 23 février 2007. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte de Maître Paul Bettingen, le 28 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 154 le 26 Janvier 2010.

II. Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société du Luxembourg au Paraguay, sans dissolution préalable, et transformation concomitante de la Société en une société de nationalité paraguayenne.

2. Soumission pour approbation du bilan de clôture de la Société.

3. Démission des gérants actuels et décharge à leur donner pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

4. Nomination des nouveaux gérants.

5. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 67-1(1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de transférer le siège social et de l'administration centrale de la Société du Luxembourg au Paraguay, Eulogio Estigarribia 4846, Asunción, sans dissolution préalable.

Il a été en outre décidé l'adoption par la Société de la nationalité paraguayenne et sa transformation concomitante en une société du Paraguay sous la dénomination de Fides Capital S.A..

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale approuve le bilan de clôture de la Société établi au 31 décembre 2013.

Ledit document approuvé demeurera, après avoir été paraphé et paraphé par le notaire instrumentant et le mandataire du comparant, annexé aux présentes pour être enregistré en même temps

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission des gérants actuels de la Société et, par vote spécial, leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de nouveau gérant de la Société:

Monsieur Jose Luis Vega Meza avec passeport Paraguayen dont le numéro est 2304814 et ayant sa résidence à Eulogio Estigarribia 4846, Asuncion, République du Paraguay

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mai 2014. Relation: EAC/2014/7177. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014075520/120.

(140088625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Flex Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 135.085.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075527/10.

(140089105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Intertransports Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 13, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 71.718.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-SEPT MAI.

Par-devant, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Se tient

une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société INTERTRANSPORTS LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée, domiciliée à L-3253 Bettembourg, 13-17, Route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 9 septembre 1999 par le notaire Jacques DELVAUX, alors de résidence à Luxembourg-Ville, publié au Mémorial C numéro

907, du 30 novembre 1999, page 43.530. Les statuts de la société ont été modifiés pour dernière fois en vertu d'un acte du même notaire en date du 6 octobre 2000, publiés au Mémorial C numéro 279 du 19 avril 2001, page 13.353.

L'assemblée est présidée par Madame Chantal KULAS, clerc d'avoué, demeurant professionnellement à Luxembourg-Ville,

qui nomme comme secrétaire Madame Manon THEIS, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Chantal KULAS, préqualifiée.

Madame le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle à 13, rue de la Poudrerie à L-1899 Kockelscheuer et modification subséquence de la première phrase de l'article 3 (trois) des statuts de la société.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, la résolution unique suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle étant à L-3253 Bettembourg, 13-17, rue de Luxembourg vers le 13, rue de la Poudrerie à L-1899 Kockelscheuer et afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège social est fixé à Kockelscheuer. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés."

*Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société en raison de cette modification sont estimés à EUR 900,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KULAS, M. THEIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 mai 2014. Relation: RED/2014/1175. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 mai 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014075633/51.

(140089053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Food Concepts Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.428.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 22.05.2014, 11.00 Uhr Abgehalten in Große Elbstraße 212, D-22767 Hamburg*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Der Prüfungsbeauftragte der Geschäftsbuchführung FIN-CONTROLE S.A. R.C.S. Luxembourg B42230, 12, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg wird von seinem Posten abberufen. Zum neuen Prüfungsbeauftragten der Geschäftsbuchführung wird ernannt LCG International A.G., R.C.S. Luxembourg B86354, 11a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2019 stattfinden wird.

Hamburg, den 22.05.2014.  
Food Capital Investment GmbH  
Unterschrift  
Die Versammlung

Référence de publication: 2014075529/18.

(140088771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Flex Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 135.085.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075528/10.

(140089108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Flint Hills S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 151.952.

- Constituée suivant acte reçu par Me Karine REUTER, notaire de résidence à L-PETANGE, en date du 17 mars 2010, publié au Mémorial, recueil Spécial C n° 864 du 27 avril 2010.

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 14 mai 2014, que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

- Le siège social de la société FLINT HILLS S.A. est transféré du 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg au 17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, à compter du 14 mai 2014.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Pour la société FLINT HILLS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014075546/16.

(140089204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Ferinox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3320 Berchem, 45, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.570.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075533/10.

(140089333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**FT Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.002,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 164.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014075554/10.

(140088599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---